



Compte Rendu Conseil Municipal

Séance du 27 septembre 2021

Présents

Xavier Deloche
 Brigitte Fillion
 André Goy
 Chantal Olivier
 Jean-Luc Desvignes
 Michel Arnaud
 François Astruc
 Marina Catherin
 Philippe Criscuolo
 Carol-Anne Larouzée-Cervantes
 Fabrice Laplace
 Samuel Lazare
 Valérie Noiray
 Olivier Paillon
 Christine Pouchoulin
 Catherine Stalle

L'an deux mil vingt et un, le vingt-sept septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Xavier DELOCHE, Maire,

Secrétaire de séance : Olivier Paillon

Mr le Maire donne lecture du message suivant (qui sera repris en début de chaque séance ou réunion enregistrée) :

« *Mairie de TRAMOYES,
 Séance du Conseil Municipal
 En Mairie de Tramoyes
 Le lundi 27 septembre 2021 à 20 heures 30
 Enregistrement intégral sans pause* »

Excusée

Hélène Lachenal

1. Compte rendu de la précédente réunion :

L'Assemblée n'ayant pas de modifications à apporter, le Compte Rendu précédent est adopté.

2. INFORMATIONS SELON ARTICLE L.2122-22 DU CGCT

Mr le Maire fait part à l'Assemblée de la signature de la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Association ECLAT (Espace Citoyen pour le Lien et les Actions du Territoire). L'association s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre le projet d'intérêt économique général suivant précisé en annexe I à la présente convention : Mise en place du projet social de l'Espace de Vie Social ouvert à tous les habitants du territoire.

- Animer l'esprit Village et participer à l'ancrage territorial des habitants
- Investir les enfants et les jeunes du territoire
- Favoriser la cohésion sociale et la mixité des publics

- au CCAS :

- conseils divers // aides et services moins connus (transport, garde d'enfants ...etc)

Pouvoirs

Fabien Geoffray
 (Pouvoir à V. Noiray)
 Eva Chardon
 (Pouvoir à F. Laplace)

3. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Mme Olivier rappelle que l'enveloppe globale votée lors du Budget Primitif 2021 est de 6.200,70 €. Les montants proposés sur la présente délibération ont été présentés en Commission Générale et Commission Finances.

DELIBERATION 21/05/01 : VOTE DE SUBVENTIONS ALLOUEES AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur : Chantal Olivier

Mme le Rapporteur rappelle à l'Assemblée que le Budget prévoit chaque année, l'attribution de subventions à certaines associations.

Mme le Rapporteur rappelle l'enveloppe globale de **6.200,70** euros à l'article 6574 du Budget Primitif 2021, et propose la répartition comme suit :

ASSOCIATIONS	MONTANT DE LA SUBVENTION
<u>Associations Communales</u>	
Sporting Club Porte de l'Ain	1300,00 €
Sou des Ecoles	800,00 €
Pétanque Club	500,00 €
<u>Autres</u>	
ALEC 01	170,70 €
Serv' Emploi	15,00 €
Réseau Collectivité loc. pour éco solidaire	180,00 €
Chambre des Métiers et Artisanat Ain et MFR	
Versement de 45€ / jeune	450,00€
Foyer Collège St André	770,00 €
<u>Sur délibération</u>	1.865,00 €

Le Conseil,

Entendu les explications de Mme le Rapporteur,

. Approuve la répartition de l'enveloppe budgétaire allouée aux Associations, telle que présentée.

<i>Pour</i>	17
<i>Contre</i>	0
<i>Abstention</i>	1

Mme Larouzeé-Cervantes ne prend pas part au vote de cette délibération, étant membre d'une association concernée par l'attribution des subventions.

4. TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Mme Fillion rappelle au Conseil la précédente délibération, votée en septembre 2019.

Elle informe qu'à ce jour, 16 agents sont recensés (9 titulaires et 7 contractuels), ce qui représente 11,89 équivalents temps plein.

Elle explique qu'il y a lieu de revoir et de présenter le tableau des emplois permanents, en raison de l'augmentation du temps de travail de 2 ATSEM sur la partie ménage de leurs postes. Le reste du tableau des emplois est inchangé. Elle donne lecture du projet de délibération.

DELIBERATION 21/05/02 : TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Rapporteur : Brigitte Fillion

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,
VU la loi 84-53 du 26 Janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique territoriale, notamment l'article 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ; et que celui-ci doit mentionner sur quel grade et à quel niveau il habilite l'autorité à recruter,
VU le tableau des emplois permanents de la Commune en date du 04 septembre 2019,

Mme le Rapporteur informe qu'après calcul de l'annualisation de certains agents, il y a lieu de réviser le tableau des emplois permanents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **accepte** les propositions de Mme le Rapporteur,
- **fixe** le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué en annexe, à compter du 1^{er} septembre 2021.
- autorise** Monsieur le Maire à prendre les Arrêtés ou Contrats nominatifs correspondants.

-Annexe à la Délibération n° 21/05/02 -

LISTE DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET

- . 2 Adjoints Techniques Principaux (*Service Voirie*)
- . 1 Adjoint Technique Principal (*Entretien Ecole : annualisé à 35h00 par semaine*)
- . 1 Attaché (poste vacant)
- . 1 Rédacteur Principal (*Secrétariat Général*)
- . 2 Adjoints Administratifs Principaux (*Secrétariat*)
- . 1 Adjoint Administratif Principal (poste vacant)
- . 1 Adjoint Administratif (*Responsable Rest. Scolaire : annualisé à 35h00 par semaine*)
- . 1 Brigadier (Poste vacant)
- . 1 Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal (*annualisé à 35h00 par semaine*)
- . 1 Adjoint Technique (*Service scolaire - annualisé à 35h00 par semaine*)
- . 1 Adjoint d'Animation (poste vacant)

LISTE DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET

- . 1 Adjoint Technique (*Entretien des locaux : annualisées à 17h30 par semaine*)
- . 1 Adjoint d'Animation (*annualisées à 29h00 par semaine*)
- . 1 Adjoint d'Animation (*annualisées à 30h00 par semaine*)
- . 2 Adjoints Techniques (*restaurant scolaire : 8h00 par semaine*)
- . 2 Adjoints Techniques (*restaurant scolaire : 4h00 par semaine*)
- . 1 Adjoint Administratif (poste vacant)

Pour	18
Contre	0
Abstention	0

5. INDEMNITES HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES - IHTS

Mme Fillion informe que la présente délibération a pour objet de corriger une erreur figurant sur la délibération n° 21.04.03 votée le 17 juin 2021, laquelle a fait l'objet d'une observation de Mme la Préfète, portant sur l'impossibilité d'attribuer des IHTS aux agents de catégorie A.

Elle précise que cette erreur est sans conséquence puisqu'il n'y a aucun agent de catégorie A sur notre collectivité.

DELIBERATION 21/05/03 : INDEMNITES HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES (IHTS)

Rapporteur : Brigitte Fillion

Mme le rapporteur rappelle la délibération n° 21.04.03 du 17 juin 2021, laquelle a fait l'objet d'une observation de Mme la Préfète, portant sur l'impossibilité d'attribuer des IHTS aux agents de catégorie A. Il convient de rectifier la délibération comme suit :

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires,

Vu le décret n° 2004-777 du 29 juillet 2004 relatif à la mise en œuvre du temps partiel dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2020-592 du 15 mai 2020 relatif aux modalités de calcul et à la majoration de la rémunération des heures complémentaires des agents de la fonction publique territoriale nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les crédits inscrits au budget,

Bénéficiaires de l'I.H.T.S. :

Après en avoir délibéré, décide d'instituer selon les modalités suivantes et dans la limite des textes applicables aux agents de l'Etat, l'Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires aux agents relevant des cadres d'emplois suivants :

Filière	Cadre d'emplois	Service (le cas échéant)
Administrative	Adjoint Administratifs, Rédacteurs	Service Administratif et Scolaire
Technique	Adjoint Techniques	Service Technique et Scolaire
Animation	Adjoint d'Animation	Service Scolaire
Sanitaire et Sociale	ATSEM	Service Scolaire

Les indemnités horaires pour travaux supplémentaires sont attribuées dans le cadre de la réalisation effective de travaux supplémentaires demandés par l'autorité territoriale ou le chef de service et selon les dispositions du décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002. La rémunération de ces travaux supplémentaires est subordonnée à la mise en place de moyen de contrôle (décompte déclaratif). Le versement de ces indemnités est limité à un contingent mensuel de 25 heures par mois et par agent. Lorsque les circonstances exceptionnelles le justifient et pour une période limitée, le contingent mensuel peut être dépassé sur décision du chef de service qui en informe immédiatement les représentants du personnel du Comité Technique (CT). A titre exceptionnel, des dérogations peuvent être accordées après consultation du CT, pour certaines fonctions.

Pour les agents à temps non complet,

La collectivité décide de calculer les IHTS selon le taux horaire de l'agent dans la limite des 35 heures.

Au-delà des 35 heures, elles sont calculées selon la procédure normale décrite dans le décret n° 2002-60.

L'attribution d'I.H.T.S. aux agents bénéficiaires de la concession d'un logement par utilité ou nécessité de service est possible.

Agents contractuels

Précise que les dispositions des primes et indemnités faisant l'objet de la présente délibération pourront être étendues aux agents contractuels de droit public de la collectivité sur les mêmes bases que celles applicables aux fonctionnaires des grades de référence.

Périodicité de versement

Le paiement des primes et indemnités fixées par la présente délibération sera effectué selon une périodicité mensuelle ou annuelle pour le personnel annualisé, ou sous forme de repos compensatoire.

Clause de revalorisation

Précise que les primes et indemnités susvisées feront l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants ou taux ou les corps de référence seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire,

Date d'effet

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 27 septembre 2021

Crédits budgétaires

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

<i>Pour</i>	18
<i>Contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0

6. TRAVAUX DE SECURISATION – DEMANDE SUBVENTION

Mr Desvignes rappelle que la demande de subvention au titre des amendes de police concernant l'Impasse des Vavres a été rejetée par la commission permanente du Département de septembre 2021, pour des raisons de calendrier de travaux.

Il est donc proposé de solliciter la subvention au titre de la dotation 2022 en y ajoutant les travaux de sécurisation chemin de l'Etang Neuf.

Il informe que l'Agence Départementale d'Ingénierie a fourni trois scénarii.

Un comptage a été réalisé durant une semaine route fermée et une semaine route ouverte.

Trois scénarii :

1. Chaussée 4,5 m à double sens
2. Sens unique avec marquage cyclable
3. Sens unique dans l'autre sens

Mme Stalle attire l'attention sur le risque d'excès de vitesse dans le cas d'une route à sens unique.

Mr Desvignes répond qu'il y a possibilité d'installer des étranglements.

Mr Criscuolo demande qu'à la fin des travaux, l'entreprise ensemece les bas-côtés.

DELIBERATION 21/05/04 : TRAVAUX DE SECURISATION CHEMIN DE L'ETANG NEUF ET IMPASSE DES VAVRES AINSI QUE RAJOUT RESEAU EAUX PLUVIALES

Rapporteur : Jean-Luc Desvignes

Mr le Rapporteur expose au Conseil Municipal que le Chemin du Grand Etang a une longueur de 1 800 mètres, desservi par deux routes départementales.

Cette route a une chaussée très étroite, de ce fait les accotements sont très dégradés.

Aujourd'hui il est utilisé comme transit pour se rendre en direction de la Boisse et de Beynost, ou en sens inverse la direction de St André de Corcy.

Il permet également de désengorger le centre du village qui est déjà bien chargé. Le radar pédagogique installé en centre village nous comptabilise jusqu'à 2400 véhicules / jour sur la route départementale 38.

Lors des derniers comptages qui ont eu lieu en juin 2021 sur le Chemin du Grand Etang Neuf, la quantité de véhicules atteint 1300 / jour.

Concernant l'Impasse des Vavres, il informe que ce chemin a été créé pour accéder au château d'eau dans les années 1960. Aujourd'hui il dessert également les nouvelles habitations. Les eaux pluviales de la voirie et des anciennes maisons se font directement sur la chaussée, ce qui a pour conséquence de raviner la voie communale (pente assez conséquente). De plus, des collecteurs seront mis en place lors de ces travaux pour éliminer les dégradations causées par l'eau.

La réalisation de cette opération est à prévoir sur l'exercice 2022.

Il est proposé de solliciter un subventionnement pour les travaux de sécurisation du Chemin de l'Etang Neuf et Impasse des Vavres pour un montant global de 138.141,52 € H.T, décomposé comme suit :

- Maîtrise d'œuvre : 2.025,00 €
- Bureau d'Etudes : 5.343,00 €
- Mission comptage des véhicules : 1.480,00 €
- Travaux Chemin Etang Neuf : 115.898,55 €
- Travaux Impasse des Vavres : 13.394,97 €

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Rapporteur et en avoir délibéré,

le Conseil Municipal,

- Approuve l'engagement des travaux de sécurisation du Chemin de l'Etang Neuf et Impasse des Vavres pour un montant global de 138.141,52 € H.T

- Autorise Mr le Maire à solliciter une subvention, à instruire et signer tout acte le permettant.

<i>Pour</i>	18
<i>Contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0

7. PLANTATION DE HAIES BOCAGERES – DEMANDE SUBVENTION

Mr Criscuolo présente la délibération en précisant les lieux de plantation de haies. La plantation s'effectuera sur deux samedis de novembre 2021 en chantier citoyen.

Mr le Maire rappelle que deux agriculteurs sont concernés. De plus, sur le projet nord et du cimetière, une convention est adressée au propriétaire. Le projet est conditionné à l'acceptation de cette convention.

DELIBERATION 21/05/05 : PLANTATION DE HAIES – DEMANDE SUBVENTION

Rapporteur : Philippe Criscuolo

Mr le Rapporteur expose au Conseil Municipal le projet : plantation d'une haie brise-vent (orientée est-ouest) qui longera le sud d'une parcelle agricole et a également pour but de limiter l'érosion de la parcelle agricole, d'apporter de la biodiversité et de protéger du vent les terrains de pétanque et de football de la commune.

Plantation d'une haie à l'ouest du cimetière (orientée nord-sud), qu'on peut scinder en deux :

- la partie sud de la haie est en bordure de parcelle agricole et bordera un chemin piétonnier pour aller du village au cimetière.

- la partie nord de la haie sera un peu à l'écart, toujours en bordure de parcelle agricole. Cette haie permettra de joindre une haie de bord de route et un bois situé en contrebas, créant un couloir de transit pour la faune.

La plantation de la haie se fera en chantier citoyen, dans le but d'expliquer et sensibiliser les habitants à l'intérêt des haies. Le Conseil Municipal des Enfants de la commune sera impliqué, ainsi que le Comité Nature et Environnement de la commune, et le club de Pétanque de la commune.

Le linéaire de haies total à implanter est de 411 mètres linéaires.

La réalisation de cette opération est à prévoir sur l'exercice 2021.

Il est proposé de solliciter un subventionnement pour les travaux de plantation de haies bocagères pour un montant global de 5.094,00 € H.T, décomposé comme suit :

- Haie bocagère : 1.604,00 €
- Paillage + terreau : 990,00 €
- Toile + entretien..... : 2.500,00 €

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Rapporteur et en avoir délibéré,

le Conseil Municipal,

- Approuve l'engagement des travaux de plantation de haies bocagères pour un montant global de 5.094,00 € H.T
- Autorise Mr le Maire à solliciter une subvention, à instruire et signer tout acte le permettant.

<i>Pour</i>	18
<i>Contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0

8. INFORMATIONS

Les membres du Conseil Municipal informent :

. Scolaire et périscolaire : Mme Olivier informe des effectifs d'élèves à l'école. Elle précise qu'en raison de l'augmentation d'effectifs à la cantine (+ 20 enfants), il a fallu recruter un agent supplémentaire pendant deux heures sur le temps méridien à raison de quatre jours par semaine.

Concernant le périscolaire, une rencontre est prévue avec Léo Lagrange pour le recrutement d'une animatrice supplémentaire. Les trois principales raisons de l'augmentation d'effectifs sont : les nourrices qui cessent leur activité, les parents qui retrouvent du travail et l'accueil obligatoire à l'école à partir de 3 ans.

. Projet MOBY : Mme Olivier informe du lancement du projet MOBY (plan de mobilité – manière de se rendre à l'école) le 30 septembre 2021 avec l'école et les parents d'élèves. Ce projet est piloté par la CCMP. Les communes de Beynost, Thil, Neyron et Tramoyes adhèrent à ce projet.

. Label Terre de Jeux 2024 : Mme Olivier informe qu'une réunion a eu lieu avec les Associations. Mr le Maire souligne que toutes les autres communes et la CCMP sont labellisées (bientôt St Maurice de Beynost).

. Conseil Municipal Enfants : Mme Fillion informe que les élections du CME vont être organisées le 18 octobre prochain. Mme Olivier a rencontré Mme Vinet pour l'organisation. 10 élèves de CE2, CM1 et CM2 doivent se porter candidats. La campagne s'achèvera le 14 octobre 2021. Trois séances plénières dans l'année seront organisées avec le CME (octobre / mars / juin).

. Budget : Mme Fillion et Mr Paillon annoncent que la construction du BP 2022 a commencé. Le vote du BP 2022 aura lieu le 31 janvier 2022.

Mme Fillion donne la situation budgétaire au 31 août 2021 notamment le versement lié au BEA (Bail Emphytéotique Administratif)

. Repas des personnes âgées : Mme Stalle informe que le repas aura lieu le 16 décembre 2021. Il sera offert aux personnes de plus de 73 ans.

. Projet EVE (Ecole et Vivre Ensemble) : Mme Noiray informe qu'une réunion aura lieu le 21 octobre 2021. Des groupes de travail se sont déjà réunis en juin dernier. En amont, il avait été demandé aux Associations de nous faire connaître leur besoin en locaux au centre du village. Elle propose que le Conseil Municipal poursuive le travail sur l'extension de l'école et le projet EVE.

. Personnel Communal : Mr le Maire expose au Conseil le plan de formations du Personnel Communal.

. Tennis : Mr Desvignes informe que les barrières pivotantes sont commandées pour sécuriser l'accès piétons vers l'aire de jeux et des Tennis

. Agenda : Mme Fillion informe des Journées des femmes élues les 3 et 4 décembre 2021 à Paris.

Mr le Maire informe : Salon des Maires le 08 octobre 2021 à Bourg en Bresse
Congrès des Maires du 16 au 18 novembre 2021 à Paris
Association des Intercos, mi-octobre à Clermont Ferrand

. Application Smartémis : Mr le Maire souligne qu'il y a lieu de désigner trois membres du Conseil pour l'application Smartémis (application qui permet une diffusion rapide des informations de chaque opération de sécurité civile menée sur la commune). Il propose les membres suivants : Maire, J.L. Desvignes et S. Lazare. Le Conseil valide ce choix.

. Comité Départemental Fleurissement : Mr le Maire informe que le Comité Départemental de Fleurissement est venu sur la commune. Tramoyes n'a pas été classé dans les 5 premiers. Des remarques bienveillantes ont été faites. La visite du village a été appréciée par le jury. Le mélange de plantes vivaces, annuelles, sauvages. Le potager et les petits fruitiers ont retenu leur attention. D'autres points sont à améliorer comme enlever les bacs en ciment, changer les bacs en bois devant la Mairie, créer de nouveaux espaces dit sauvages qui n'ont pas pu être réalisés cette année.

. Informations diverses de Mr le Maire :

- Chaque semaine des candidats à l'élection présidentielle réclament des parrainages. Le Comex a décidé d'en informer les membres du Conseil ;
- Rencontre publique : 09 octobre 2021 présentation de l'association Ensemble
- Plaquette réalisée par SELUX pour présenter ce qui a été réalisé sur la commune (éclairage public) et en faire la promotion
- Signature du Contrat de Relance pour la Transition Ecologique (CRTE) entre la CCMP et la Préfecture : le deuxième du département
- Publication « Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) 2021 – 2026 »
- Travaux sur le château d'eau : les travaux de rénovation complète ont commencé et devraient durer jusqu'à fin novembre
- Le projet de complexe de BMX sera délibéré au prochain Conseil Communautaire sous réserve que ce projet soit optimisé par les subventions publiques (Région / Etat). La CCMP va postuler pour recevoir les équipes de BMX dans le cadre de la préparation aux JO 2024 dans le cadre du label Terre de Jeux 2024
- Projet Madone : remise en valeur du patrimoine Madone + carillon + esplanade. Projet porté par la commune de Miribel dans une démarche de coopération
- Théâtre Allegro : projet d'attribuer la compétence communautaire à cette association de Miribel sous réserve que l'équipement soit toujours à la charge de la commune de Miribel

- Zone artisanale TDF : une rencontre a eu lieu sur place. Il a été décidé de faire le séminaire des élus sur le site le 9 octobre 2021.

M. le Maire donne lecture du message suivant (qui sera repris en fin de chaque séance ou réunion enregistrée) :

*« Mairie de TRAMOYES,
Fin de la séance du Conseil Municipal
Le lundi 27 septembre 2021 à 22 h 30
Stopper l'enregistrement»*